

**CREATION ET REALISATION D'UN VISUEL
INSTAGRAMMABLE EN PIED D'IMMEUBLE**

LOCAUX DEPARTEMENT JEUNESSE

13, RUE TOUR CARREE, 50100-CHERBOURG-EN-COTENTIN



CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUE

Direction en charge du dossier	Version du présent document	
Direction Jeunesse et Solidarités	Statut	Approuvé le
	Définitif	14/01/2025

TABLE DES MATIERES

OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
INTERVENANTS.....	3
DUREE DU MARCHE – DELAI D’EXECUTION.....	3
DEROULE DE LA CONSULTATION ET CRITERES DE SELECTION	4
BUDGET - PRIX.....	4
INDEMINISATION	4
SITUATION ET CLASSEMENT DE CET ERP	4
ENJEUX DU PROGRAMME	6
PERSPECTIVE ET PLANS DU BATIMENT APRES RAVALEMENT, TEL QU’IL SERA MIS A DISPOSITION DE L’ARTISTE LAUREAT	7
CONTRAINTES A RESPECTER	8
PERENNITE DE L’OEUVRE	8

OBJET DE LA CONSULTATION

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin souhaite que sa Direction Jeunesse et Solidarités intègre en début d'année 2025 l'un de ses bâtiments, situé 13 rue Tour Carrée à Cherbourg-en-Cotentin.

Dans ce cadre, des travaux de mise en accessibilité, d'adaptation intérieure et de ravalement de façades sont prévus au deuxième semestre 2024.

La Direction qui va intégrer le site souhaite être reconnue du public, notamment des jeunes (tranche d'âge 18-25 ans). Un travail artistique comprenant un visuel instagrammable est souhaité en pied d'immeuble. Cette conception-réalisation fait l'objet de cette présente consultation.

La Ville souhaite que cette consultation soit étendue à l'échelle régionale, c'est pourquoi cette consultation est publiée sur les sites internet :

- RN13BIS (Art contemporain en Normandie)
- Fédération de l'art urbain (national)
- Site internet de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin

INTERVENANTS

Maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur :

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
10, place Napoléon
Cherbourg-Octeville
50100 Cherbourg-en-Cotentin

Maîtrise d'œuvre :

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Pôle Patrimoine et Cadre de Vie
Direction Etudes et Travaux Bâtiments Secteur Ouest
Place René CASSIN
Cherbourg-Octeville
50130 Cherbourg-en-Cotentin
Contact : lucas.klinicki@cherbourg.fr

Exploitant :

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Pôle Cohésion Sociale et Santé
Direction Jeunesse et solidarités
13, rue Tour Carrée
50100 Cherbourg-en-Cotentin

DUREE DU MARCHÉ – DELAI D'EXECUTION

Dates prévisionnelles de consultation :

Lancement de la consultation : janvier 2025.

Remise des candidatures : 12 février 2025 avant 12h00 2025.

Sélection de 3 candidats : mars 2025.

Comité de sélection du lauréat : mai 2025.

COPIL de validation de l'esquisse définitive : juin 2025.

Mise en œuvre du visuel en pied d'immeuble : deuxième trimestre 2025.

Inauguration prévisionnellement durant le deuxième trimestre 2025.

La date d'entrée en vigueur du marché est prévue à sa date de notification.

Le planning définitif sera à préciser entre l'artiste retenu et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Une première visite du site obligatoire sera provoquée par le maître d'œuvre :

Lucas KLINICKI – 06.76.84.99.57 / lucas.klinicki@cherbourg.fr

DEROULE DE LA CONSULTATION ET CRITERES DE SELECTION

Chaque candidat devra remettre :

- une description des membres de l'équipe accompagnée des CV et des moyens matériels (format A4 - 2 pages) (les CV ne sont pas comptabilisés dans les 2 pages, ils seront remis en annexe).
- un dossier de 3 à 5 références de graff, fresques ou visuels instagrammables de pied d'immeuble ou de bâtiment ou objet public similaires (format A3 – 1 page par référence)

3 candidats seront pré-retenus par les services de la Ville en charge du projet selon ces critères :

- note technique : 100% (10 points)
 - o une description des membres de l'équipe, CV (5 points)
 - o un dossier de 3 à 5 références de graff, fresques ou visuels instagrammables de pied d'immeuble ou de bâtiment ou objet public similaires (format A3) (5 points)

Ces trois candidats devront ensuite remettre une proposition d'esquisse et un zoom au niveau de l'entrée publique avec l'image instagrammable (format A2).

Les candidats pré-retenus viendront présenter leurs propositions aux membres du COPIL constitués de représentants des services et d'élus de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France.

L'esquisse lauréate sera celle qui s'intégrera le mieux avec son environnement et qui répondra le mieux à la commande de la Ville.

Un second COPIL sera organisé avec l'équipe lauréate. L'artiste retenu devra présenter son projet affiné en prenant en compte les remarques ou demandes qui auront été formulées par la Ville lors du premier COPIL.

BUDGET - PRIX

Le budget alloué à l'ensemble de l'opération est de **10.000,00€ TTC** (dix mille euros toutes taxes et toutes charges comprises).

Ce coût comprend :

- les travaux de la présélection,
- la conception,
- l'achat du matériel (peintures, aérosols, pinceaux, vitrophanie, etc...),
- la réalisation de l'œuvre
- l'organisation de deux demi-journées d'ateliers participatifs le jour de l'inauguration pour sensibiliser les jeunes à l'Art
- et de l'indemnisation des deux candidats présélectionnés mais non retenus.

INDEMNISATION

Les deux candidats présélectionnés, mais non retenus à l'issue du premier COPIL, percevront une indemnisation de **500,00€ TTC** (cinq cent euros toutes taxes et toutes charges comprises TTC).

Cette indemnisation sera à déduire sur le budget de l'opération globale.

SITUATION ET CLASSEMENT DE CET ERP

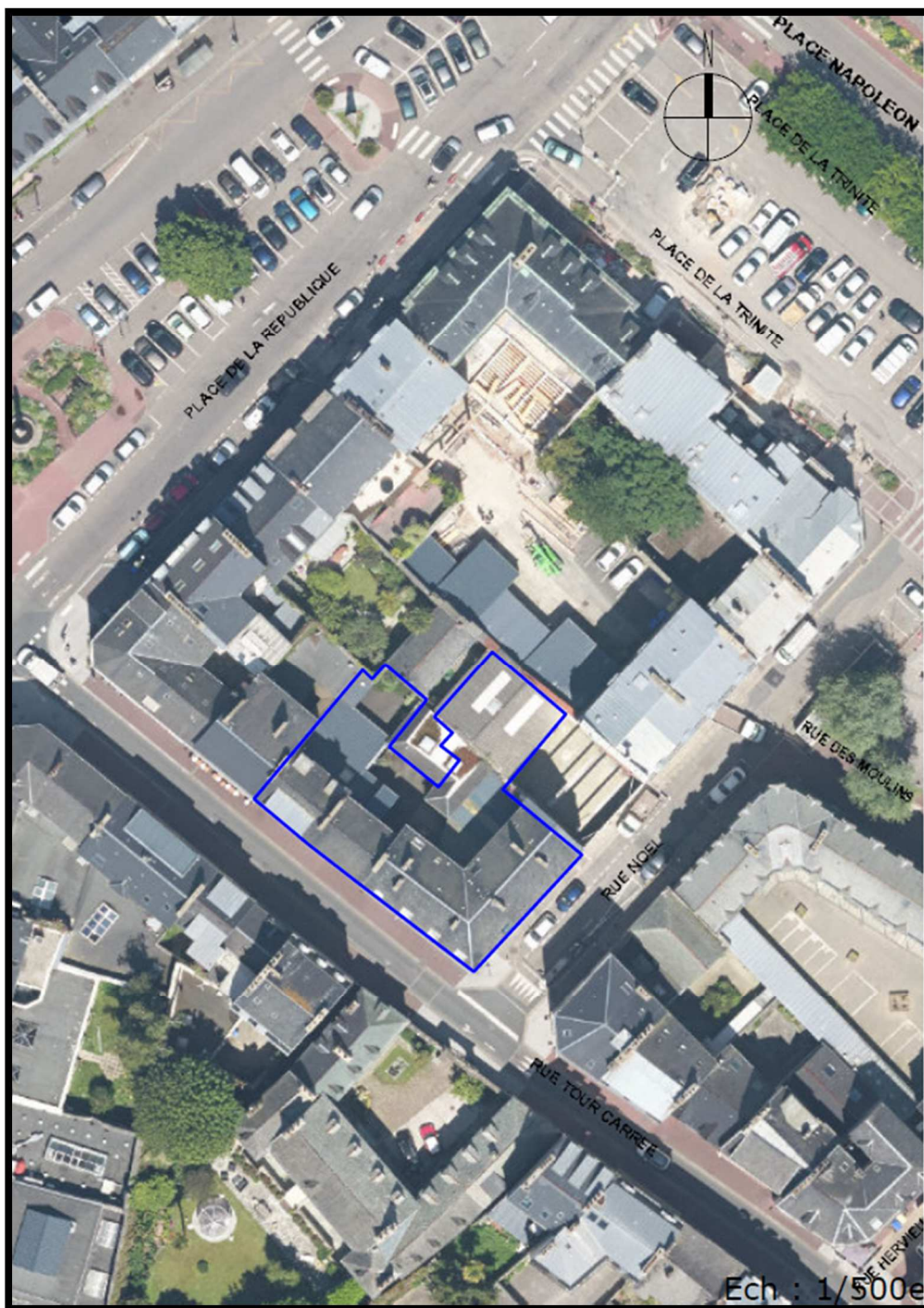
Classements de l'établissement

L'établissement est un ERP de 5^{ème} catégorie – Type W. L'ensemble des matériaux mis en œuvre devra être compatible avec ce classement.

Situation du bâtiment

Pour l'exécution des ouvrages, l'artiste devra tenir compte des conditions de localisation, afin d'appliquer les coefficients de majoration nécessaires et de classement des bâtiments suivant les données ci-dessous :

- Département : Manche (50)
- Bâtiment : A proximité de la mer
- Altitude : Inférieure à 50 mètres
- Vent : Zone 4 (NV65 modifié décembre 1965)
- Neige : Région A1
- Pluie : Région III – site exposé



Vue aérienne

ENJEUX DU PROGRAMME

L'artiste devra viser les intentions suivantes :

- Mettre en valeur le bâtiment, augmenter sa visibilité et lui donner une identité
- Les visuels, notamment l'image instagrammable à proximité de l'entrée publique, devra illustrer l'engagement de la Ville dans l'accompagnement et l'information des jeunes sur les dispositifs sociétaux et d'aides existants,
- Favoriser l'appropriation du lieu par les jeunes.

L'objectif principal est de montrer aux jeunes de 18-25 ans que c'est le lieu où ils peuvent venir prendre, sur rendez-vous, tous les renseignements concernant les dispositifs d'aides et d'accompagnement existants pour leur parcours de vie.

Tout commence par la visibilité et la communication ; il faut pouvoir identifier le bâtiment d'un coup d'œil tout en comprenant que celui-ci n'est pas en accès libre au public.

La proposition doit être esthétique et "instagrammable", mais elle doit rester discrète sur le bâtiment. En effet, ce bâtiment n'étant pas en libre accès, il ne faut pas trop inciter via l'habillage à "entrer". Le message est plutôt : " Vous avez entre 18 et 25 ans, ici, nous pouvons répondre à vos problématiques ou questions - **Prenez rdv**".

Des mots clés devront être intégrés à la proposition artistique :

Engagement / Citoyenneté / Participation / Expression / Echange / Cohésion / Diversité / Respect / Partage / Projet de Jeunes / Loisirs / Jeunesse



[Photo de l'état actuel](#)

PERSPECTIVE ET PLANS DU BATIMENT APRES RAVALEMENT, TEL QU'IL SERA MIS A DISPOSITION DE L'ARTISTE LAUREAT



Des affiches seront mises sur le vitrage de cette fenêtre (exemple : Cité Jeune)

La signalétique en vitrophanie du lettrage "Direction Jeunesse et Solidarités" devra être mit sur la vitrage de la porte d'entrée

Façade Sud-Ouest
Rue Tour Carré



Façade Sud-Est
Rue Noël



Perspective et plans du bâtiment après ravalement, tel qu'il sera mis à disposition de l'artiste lauréat

Nota : Les plans des façades seront fournis dans le dossier de consultation en format dwg.

CONTRAINTES A RESPECTER

- Contraintes techniques :
 - La façade Sud-Ouest a pour dimension : 28,78 m X 2,72 m soit **78,00 m²** de surface potentiellement concernée par le projet.
 - La façade Sud-Est a pour dimension : 7,75 m X 2,72 m soit **21,00 m²** de surface potentiellement concernée par le projet.
 - Le projet devra être en vitrophanie ou assimilé, pas possible de faire un visuel sur les panneaux bois (un débordement pourrait être autorisé, si besoin, pour cohérence de dessin). La clarté des bureaux ne devra pas être dégradée.
 - Le projet devra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (validation par le service urbanisme et par l'ABF).
 - L'artiste déposera une autorisation d'occupation du domaine public le temps de ses travaux et devra gérer ses installations de chantier, en toute sécurité vis-à-vis des riverains.

- Contrainte esthétique :
 - Avant la réalisation du projet artistique, les panneaux bois des façades seront prêts à peindre (repeints en couleur gris clair). L'artiste pourra proposer les couleurs de son choix, en tenant compte des palettes de couleurs autorisées au PLU de la Ville. Un maximum de 4 couleurs serait à ne pas dépasser.

- Contrainte tranche d'âge :
 - Le visuel doit cibler/ faire sens aux jeunes de 18-25 ans.

- Contrainte budgétaire :
 - Le budget alloué à l'artiste retenu est de **9.000,00€ TTC** (neuf mille euros toutes taxes et toutes charges comprises) pour la réalisation de toute l'opération. L'artiste utilisera toutes les ressources nécessaires dont il a besoin, tout en respectant le budget de l'opération globale.

- Contrainte calendaire :
 - Le choix du lauréat, suite aux premières esquisses, se fera début avril 2025.

PERENNITE DE L'OEUVRE

Un vernis anti-tag, à la charge de l'artiste, devra être mis sur les panneaux de bois afin de protéger l'œuvre des tags.

Un minimum de 10 ans est fixé pour la durée d'exposition de l'œuvre. Les œuvres seront constituées de matériaux résistants et durables dans le temps sur la base d'une durée minimum de 10 ans.

En cas de détérioration trop importante avant l'expiration du délai de 10 ans, la Ville se réserve le droit de remettre le mur en son état initial. Elle informera l'artiste avant tout travaux de remise en état du mur.